



Communiqué de presse

9 décembre 2022

Les maires et les présidents des communautés de communes ont élu leurs représentants au CA du Parc national

Jeudi 8 décembre, les maires et les présidents des communautés de communes ont élu leurs représentants qui siégeront dans le prochain conseil d'administration du Parc dont l'installation aura lieu le 24 janvier 2023 sous l'égide de Philippe Castanet, préfet de Lozère.

Ce jeudi 8 décembre, les maires des communes comprises en tout ou partie dans le cœur du Parc et les présidents des Établissements publics de coopération intercommunale ayant au moins une commune comprise pour tout en partie en cœur ou ayant adhéré à la charte, étaient appelés aux urnes au siège du Parc national à Florac-Trois-Rivières afin d'élire leurs représentants au sein de 4 collèges.

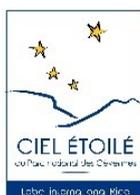
Les résultats sont les suivants :

1. **Les maires des communes de Lozère** (titulaire et suppléant)

- Stéphane Maurin (maire de Pont-de- Montvert-Sud-Mont Lozère) et Michèle Buisson (conseillère municipale)

A noter que la commune de Pont-de-Montvert-sud-Mont-Lozère était membre de droit du prochain CA car elle comprend 14 % de la surface du cœur de Parc.

- Flore Thérond (maire de Florac) et Gérard Lamy (maire de Saint-Germain de Calberte)
- Marie-Thérèse Chapelle (maire de Bédouès-Cocurès) et Pierre-Emmanuel Dautry (maire de Ventalon en Cévennes)
- Jean Hannart (maire de Sainte-Croix Vallée Française) et Pascal Beauzy (maire de Mont-Lozère et Goulet)



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières

2. **Les maires des communes du Gard** (titulaire et suppléant)

- Nicole Amasse (maire de Saint-Sauveur Camprieu) et Roger Laurens (maire d' Alzon)
- Joël Gauthier (maire de Val d'Aigoual) et Irène Lebeau (maire de Dourbies)

3. **Les EPCI de Lozère**

- Gérard Pedrini (Communauté de communes Gorges Causses Cévennes)
- Alain Argilier (Communauté de communes Gorges Causses Cévennes)
- Pierre Plagnes (Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère)
- Daniel Barbeirio (Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère)
- Christian Brugeron (Communauté de communes Mont Lozère)

4. **Les EPCI du Gard**

- Régis Bayle (Communauté de communes du Pays Viganais)
- Guy Cheron (Communauté d'Alès Agglomération)
- Alexandre Vigne (Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires)

Le prochain conseil d'administration du Parc comptera 53 membres dont 8 représentants de l'État, 23 représentants des collectivités territoriales, 21 personnalités qualifiées locales et nationales ainsi qu'un représentant du personnel de l'établissement public. Sa composition sera validée par le préfet de Lozère..



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières